



APPEL A PROJET

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ESPACE DE VENTE ALIMENTAIRE A EMPORTER

-

LACS ST CHRISTOLY

DATE LIMITE DE RÉPONSE : 23 AVRIL 2021 - 14H00

OBJET DE LA CONSULTATION

Convention d'occupation du domaine public pour la saison 2021 ayant pour objet de concéder le droit d'occuper, et ce, à titre précaire et révocable, une emprise du domaine public du site des lacs de St Christoly en vue d'exploiter un espace de vente alimentaire à emporter non sédentaire.

PRÉSENTATION DU SITE DES LACS

Localisés sur la Commune de Saint Christoly de Blaye à moins de 15 Km de Blaye, le site « des Lacs du Moulin Blanc » est un site naturel (classé en Zone Natura 2000 pour partie) qui s'étend sur près de 40 hectares. Il est constitué de 2 Lacs : le lac Sud dédié à l'activité « pêche » et le lac nord dédié à la baignade et aux activités nautiques. Les 2 Lacs sont entourés par des chemins de promenade. Le site propose également de nombreux équipements : sanitaires publics, parcours santé, terrain de pétanque, tables de pique-nique, etc... Il s'agit d'un lieu apprécié de la population locale et des touristes notamment pour les promenades, la course à pied et la pêche.

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, la Communauté de Communes de Blaye (CCB) assure la gestion, l'animation et l'entretien de ce site.

Accessible tout l'année, cette base de loisirs connaît habituellement une effervescence durant la période estivale (Juillet et Aout), du fait de la multiplicité des activités proposées par la CCB et ses partenaires :

- Tout d'abord, la CCB met à disposition du public un espace de baignade surveillée par des Maitres-Nageurs Sauveteurs (MNS) ainsi qu'une plage de sable pour la détente. Il s'agit du seul lieu de baignade en milieu « naturel » en Haute Gironde.
- De même, par l'intermédiaire de son service jeunesse, la CCB offre une multiplicité d'activité sportive : Beach Soccer, Beach Tennis, Beach Volley, Badminton, tir à l'arc, sarbacane, etc...
- Coté partenaires, sont proposés à la fois des activités nautiques : Paddle, Pédalo, Optimiste et barque, et des activités de promenade en calèche, à cheval/poney, en rosalie.

Ces partenaires offrent d'autres prestations telles que la mini-ferme (exposition d'animaux) ou des week-ends thématiques (art du cirque, Jeux d'antan, etc...)

Enfin, le Département de la Gironde propose le dispositif « objectif nage » afin de permettre aux plus jeunes d'apprendre la natation.

Pour la saison 2021, il convient toutefois de noter que le lac sera fermé à la baignade et que le dispositif « objectif nage » ne sera pas proposé. De même, les promenades en calèche, à cheval/poney et la mini-ferme ne seront pas présentes.

D'autres activités pourraient être annulées sur la saison 2021 au regard du contexte sanitaire actuel.

Par ailleurs, il faut noter la présence d'un restaurant qui propose de la cuisine française traditionnelle – type brasserie.

La fréquentation est estimée à 150 personnes par jour sur les jours fériés de Juin et à 250 personnes par jour sur les mois de Juillet et Aout. Cependant, selon les week-ends et la météo, la fréquentation sur la période estivale peut être beaucoup plus importante. Ainsi, il a déjà été dénombré 1450 personnes sur une journée.

DESCRIPTION DE L'OFFRE DE SERVICE SOUHAITÉE

L'occupant s'engage à mettre à la disposition un espace de vente **à emporter** de type alimentaire et proposant des produits simples et de qualité, préparés sur place. L'offre pourra être constituée de sandwiches froids et chauds (hors burgers) à composer éventuellement soi-même, frites, préparations légères chaudes sans que cette offre ne soit susceptible de concurrencer le commerce alimentaire en place. Une offre de glaces, churros, crêpes, gaufres et de boissons sans alcool pourra être proposée également.

POSITIONNEMENT DE L'ESPACE DE VENTE

La Communauté de Communes souhaite que cette activité se situe au niveau du parking «Nord» (voir carte ci-dessous). Ce Parking est très utilisé par les usagers de la plage de par sa proximité avec cette dernière.

Concernant les réseaux, le parking dispose d'un compteur électrique avec 4 prises électriques : P17 (32A – 200/346V), P17 (63A – 240/415V) et 2 prises triphasés (16A – 200/250V).

Il n'y a pas de réseau d'eau à proximité.



JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE SUR SITE

- Week-ends de Mai (Au moins un Week-end sauf mauvais temps)
- Week-ends de juin (Au moins deux Week-ends sauf mauvais temps)
- Tous les jours de juillet et août sauf éventuelle fermeture hebdomadaire à définir avec l'occupant ou jours d'intempéries et à l'exclusion des jours où se tiennent le festival Musicolac (4 jours sur le mois de juillet – ce festival étant susceptible d'être annulé cette année)
- Présence autorisée le week-end du 4 et 5 septembre.

Présence de 15h à 19H00 (sous réserve d'un éventuel couvre-feu). Possibilité pour le candidat de proposer une période de présence plus importante.

En cas d'absence répétée et non justifiée, la convention sera résiliée sans droit à indemnité pour le titulaire.

La présence du foodtruck pourra être également strictement interdite suivant le contexte sanitaire, sans ouvrir droit à indemnisation de la part de la Communauté.

CONDITIONS PARTICULIÈRES ET FINANCIÈRES

Mise en place de poubelles sur la plage et à proximité de l'espace de vente (au moins 3) dont l'occupant aura la charge du ramassage et de l'évacuation

Aucune table ou chaise ne devra être installée.

Parasols tolérés pour abriter les clients en attente de leur commande

Matériel professionnel

Traçabilité des produits

Boissons en canette recyclable ou gobelet avec consigne de type « eco-cup »

Une redevance de 150 euros pour l'intégralité de la période d'occupation devra être versée à la Communauté de Communes de Blaye.

L'occupant remettra en fin de saison des statistiques de fréquentation de son espace de vente (par jour et par créneau horaire) ainsi que son chiffre d'affaires.

COMMUNICATION

La Communauté de Communes pourra faire la promotion de cette activité sur son fascicule de présentation de la saison.

CONSTITUTION DU DOSSIER

- Description du projet envisagé comportant notamment :
 - Les menus mentionnant les produits « faits maison » et tarifs,
 - Les fournisseurs partenaires,
 - Les procédés de conception utilisés,
 - La description et les photos du matériel ainsi que la preuve de la déclaration du dispositif aux services de l'État et de l'agrément des services vétérinaires,
 - Les moyens humains déployés sur le site et leurs formations (notamment la preuve que les personnes présentes sur site sont formées aux règles d'hygiène et de sécurité alimentaire),
 - Les engagements liés à la présence sur site.
- Attestation d'assurance Responsabilité civile professionnelle.

MODALITES D'ANALYSE DES OFFRES

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

- Conformité réglementaire du dispositif et des moyens humains,
- Qualité, provenance et type de produits proposés,
- Modalités de conception des produits finis,
- Offre tarifaire des produits proposés,

ADRESSES D'ENVOI DES DOSSIERS

Les dossiers seront remis exclusivement par mail à l'adresse suivante : ccb@ccb-blaye.com

CONTACT

Toute question devra être adressée par courriel à l'adresse suivante : ccb@ccb-blaye.com